

## MUNICIPALITÉ D'UPTON

### ANNEXE « F »

### TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICE DE L'URBANISME

Les tarifs pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation, d'une demande de permis de construction ou d'une demande de permis de lotissement sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon la grille suivante :

<u>PERMIS</u>	<u>TARIF</u>
<b>OPÉRATION CADASTRALE</b>	
Lotissement :	30,00 \$ par lot créé
<b>CONSTRUCTION</b>	<u>TARIF</u>
<b>1. Usage résidentiel</b>	
Bâtiment principal :	
Premier logement :	150,00 \$
Logement additionnel :	50,00 \$
Implantation d'une maison mobile	100,00 \$
Ajust d'un bâtiment accessoire	30,00 \$
Agrandissement, transformation, réparation et rénovation :	
<u>Travaux inférieurs à 3 000 \$ :</u>	Gratuit
<u>Travaux de 3 000 \$ et plus</u>	
Taux de base :	30,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ de travaux additionnels :	1,00 \$
<b>2. Usage non résidentiel et non agricole</b>	
Bâtiment principal :	
Taux de base :	50,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ de travaux :	1,00 \$
Agrandissement, transformation, réparation et tout bâtiment complémentaire	
Taux de base :	30,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ :	1,00 \$
<b>3. Pour exploitations agricoles enregistrées</b>	
Bâtiment agricole (à l'exception des maisons)	
Taux de base :	25,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ de travaux :	1,00 \$
Clôture de ferme	Gratuit
<b>4. Pour tous les usages</b>	
Aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50,00 \$
Installations sanitaires	50,00 \$
<u>CERTIFICATS D'AUTORISATION</u>	<u>TARIF</u>
Changement d'usage (incluant place d'affaires, commerces, industries et terrains)	50,00 \$
Démolition ou déplacement d'une construction	
Bâtiment principal :	35,00 \$
Bâtiment complémentaire ou accessoire	20,00 \$
Abattage d'arbre et/ou déboisement	10,00 \$
Affichage (installation, modification ou réparation)	
Enseigne :	40,00 \$
Enseigne temporaire :	20,00 \$
Travaux sur la rive et le littoral	30,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire	25,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou creusée	30,00 \$
Excavation du sol dans le but d'en faire le commerce	30,00 \$

<b><u>RENOUVELLEMENT</u></b>	<b><u>TARIF</u></b>
Renouvellement du permis de construction	20,00 \$
Renouvellement du certificat d'autorisation	10,00 \$

<b><u>DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME</u></b>	<b><u>TARIF</u></b>
Préparation du dossier en vue de la présentation au Comité Consultatif d'Urbanisme	200,00 \$ par règlement Ce montant est non remboursable
Modification d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1000,00 \$ par règlement Ce montant non remboursable doit être déposé suite à l'acceptation par le conseil de la recommandation émise par le C.C.U. et avant la publication des avis publics
Tenu d'un scrutin référendaire accepté par le conseil de la Municipalité suite à une demande de modification d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1000,00 \$ par règlement Ce montant non remboursable doit être déposé suite à l'acceptation par le conseil de la recommandation émise par le C.C.U. et avant la publication des avis publics
<b><u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</u></b>	<b><u>TARIF</u></b>
Pour étude du dossier et frais de publication	400,00 \$ Ce montant non remboursable doit être déposé avant l'étude par le C.C.U.

*Modifié par le règlement 2010-203-10 en vigueur le 10 juillet 2014*

*Modifié par le règlement 2010-203-11 en vigueur le 15 janvier 2015*

*Modifié par le règlement 2010-203-19 en vigueur le 7 février 2018*

*Modifié par le règlement 2010-203-20 en vigueur le 16 janvier 2019*